

Tous en chœur : Vive la science islamique, la pisserie de chameau et les juges de Belfort ! Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 29 août 2014



[L'urine des animaux comestibles est pure](#)

Question :

Est-il permis de se laver la tête avec du « Wizr », l'urine des chameaux, et prier dans cet état ?

Est-il permis de se laver la tête avec l'urine des moutons et prier dans cet état ?

Est-il permis d'accomplir la prière dans la bergerie ?

Réponse :

Louange à Allah et prière et salut sur le Prophète, sa famille et ses compagnons.

Après ce préambule :

Premièrement : l'urine des animaux dont la viande est, selon la Charia, consommable, est pure.

Si l'on applique cette urine sur le corps pour une certaine raison valable, il n'y a aucun inconvénient à prier dans cet état.

Deuxièmement : Il est autorisé de faire la prière dans les bergeries, en vertu des hadiths authentiques rapportés du Prophète (Salla Allah `Alaihi Wa Sallam), relatifs à cette question.

Qu'Allah vous accorde la réussite et prière et salut sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

La question 2 de la Fatwa numéro 9009 – Comité permanent [des savants] de l'Ifta – ?????? ?????? ?????? ?????? ????????

<http://www.3ilmchar3i.net/article-l-urine-des-animaux-comestibles-est-pure-98241593.html>

Philippe Jallade